



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-03) CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON
VALEUR ET CREANCES ETEINTES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf
heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN
Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme
VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme
COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M.
LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M.
BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, Mme MARTIN Elsa, M.
DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M.
PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M.
STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à
M. DENHEZ), M. TOURNE (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191218-lmc1H6852H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'état présenté par Monsieur le Trésorier Principal constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances de la Ville et pour lesquelles il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 19 552,98€ et l'extinction des créances pour 299,84€ ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (1 abstention(s) : Mme POMMIER,)

ARTICLE I : Admet en non valeurs les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 19 552,98€ ;

ARTICLE II : Prend acte des créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 299,84€.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé